

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal**

Séance du 16 juin 2026

Sous la présidence de M. Philippe BROLY, Maire

Membres en fonction :	19
Membres présents :	18
Membres absents non-excuses	0
Membres absents excusés :	0
Membres absents avec pouvoir :	1

Conseillers présents : Mmes et MM., Philippe BROLY, Yves ROTT, Sandra STRASSER, Edouard CAU, Lucienne ZWINGER, Alain KAPFER, Patricia SCHOTT, Emmanuel RAPIN, Adeline SCHIFF, Raphaël HENNINGER, Julie SCHLEGEL, Julien HAGUENAUER, Elisabeth HIBOU, Enola WIND, Alexandre WAHNERT, Françoise ADLER, Thierry FOHRER et Nathalie TRAPP

Absents ayant donné procuration : M. Patrick KAUFFMANN procuration à Mme Adeline SCHIFF

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. Edouard CAU

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que : « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Le Conseil Municipal, **DESIGNE** à l'unanimité M. Edouard CAU comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 :

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 a été transmis en amont de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte**, le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

**DCM-2026-06-01 : AFFAIRES GENERALES – Association Autonome des Parents
d'Elèves de Herrlisheim – demande de subvention**

L'Association Autonome des Parents d'Elèves de Herrlisheim a sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention pour le bal de fin d'année qui aura lieu le vendredi 3 juillet au CSC de Herrlisheim.

Afin de participer aux frais restauration, boissons, décorations, animation... il est proposé de verser 50 € de subvention.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder au collège Simone Veil de Herrlisheim une subvention de 50 €,
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2026 – article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ».

Lu, approuvé et signé.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME

Offendorf, le 16 juin 2026



Edouard CAU
Secrétaire de séance

Philippe BROLY
Maire